



SAS A.PAILLARD HOLDING

Société par Actions Simplifiée en cours de constitution
2, rue du XXème siècle
51150 BOUZY

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

**DANS LE CADRE DE L'APPORT DES TITRES DE LA SOCIÉTÉ
« SARL ANTOINE ET QUENTIN PAILLARD » à LA SOCIÉTÉ SAS
A.PAILLARD HOLDING**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

Conformément aux dispositions de l'article L 223-9 du Code de Commerce, nous avons été désignés par Décision Unanime de la société en date du 06 juillet 2023 en qualité de Commissaire aux Apports dans le cadre de l'apport des titres de SARL ANTOINE ET QUENTIN PAILLARD.

CONTEXTE DE L'OPERATION

Cet apport se situe dans le cadre plus général de la restructuration interne du groupe « CHAMPAGNE PIERRE PAILLARD ».

DESCRIPTION DES APPORTS

L'apport est représenté par des titres de la société ANTOINE ET QUENTIN PAILLARD, Société à Responsabilité Limitée au capital de 50.000 € ayant son siège social sis 2, rue du XXème siècle à BOUZY (51150) immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de REIMS sous le n° 792.945.495, soit 165 parts en pleine propriété

BENEFICIAIRE DES APPORTS

Les titres de la SARL « ANTOINE ET QUENTIN PAILLARD » seront apportés à la société « A.PAILLARD HOLDING » SAS au capital de 631.125 euros, 2 rue du XXème siècle à BOUZY (51150) et inscrit au Registre du Commerce et des Sociétés de REIMS en cours de constitution.

VALORISATION DES APPORTS

La valorisation de la société est basée sur les capitaux propres de la société SARL ANTOINE ET QUENTIN PAILLARD après les opérations de restructurations faites avec la société « CHAMPAGNE PIERRE PAILLARD ».

Après analyse des documents comptables et juridiques mis à notre disposition, des documents fournis par le greffe, l'examen des travaux que nous avons diligentés sur cette étude à caractère mathématique sur des valeurs réelles et a permis de constater qu'il a été tenu compte d'hypothèses prudentes sur le résultat de la société concernée par l'étude et qui peut différer d'une valeur de marché.

CONCLUSION SUR LA VALORISATION

En conséquence, nous estimons que la valeur de 631.125 € proposée, après examen de l'étude de valorisation et le recoupement avec d'autres méthodes, est cohérente et établie avec prudence.

Fait à REIMS, le 20 juillet 2023

Benjamin VERMEREN
Commissaire aux Apports